

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**AEROSIL® 200**

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	1 / 9		

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	AEROSIL® 200
Nom Chimique	Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique
No.-CAS	112945-52-5, 7631-86-9
N° d'enregistrement REACH::	si disponible, indiqué au chap. 3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Masses d'étanchéité Encres d'impression multicolores Peintures et laques Colle Caoutchouc silicone Additifs cosmétiques Produits cosmétiques Produits agro-chimiques Agent antiblocage Agent anti-agglomérant Agent de revêtement Auxiliaire de dispersion Additif de fluidification Agent de renforcement Support
--------------------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Evonik Resource Efficiency GmbH RE-ES-PS Hanau Postfach 1345 D-63403 Hanau
Téléphone	+49 (0)6181 59-4787
Téléfax	+49 (0)6181 59-4205
Adresse e-mail	sds-hu@evonik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence	+49 (0)7623-919191 (Service d'interprétariat)
---------------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Selon le règlement (CE) No. 1272/2008, pas de substance dangeureuse.

2.2. Éléments d'étiquetage**Marquage selon (CE) 1272/2008**

Base légale	Selon le décret EU-CLP (1272/2008), non soumis à une obligation de marquage.
-------------	--

2.3. Autres dangers

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**AEROSIL® 200**

Version: **1.90 / REG_EU** N° du matériau
Date de révision: **10.04.2018** spécification **132138**
Date de création: **27.11.2002** VA-Nr
remplace la version: **1.89**
Page: **2 / 9**

**3.1. Substances**

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique

No.-CAS	112945-52-5	No.-CE	231-545-4
	7631-86-9		
Remarques	Pas une substance ni un mélange dangereux.		

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

3.2. Mélanges

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Dans le cas de libération de poussière de produit:
Troubles possibles: toux, éternuements
Amener la personne concernée à l'air frais.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux

Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger.
Laver les yeux à grande eau.
En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

aucun(e) connu(e)

Dangers

aucun(e) connu(e)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié: Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche.
Adapter le produit d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter une dispersion et une propagation de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucun(e) connu(e)

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau.
Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

AEROSIL® 200

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	3 / 9		



Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le cas échéant: Système d'aspiration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations; voir point 1.

Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2

Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu, caoutchouc, cuir.

Les indications d'épaisseur et de temps de percée ne s'appliquent pas aux matières solides/poussières non dissoutes.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

Protection de la peau et du corps

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection préventive de la peau

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage.

Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**AEROSIL® 200**

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	4 / 9		

**Mesures de protection**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect			
Forme	poudre		
Couleur	blanc		
état physique	solide		
Odeur	inodore		
Seuil olfactif:	non applicable		
pH	3,7 - 4,5	(40 g / l)	(20 °C)
	(suspension)		
Point/intervalle de fusion	env. 1700 °C		
Point/intervalle d'ébullition	non-déterminé(e)		
Point d'éclair	non applicable		
	solide		
Vitesse d'évaporation	non applicable		
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable		
Limite d'explosivité, inférieure	non applicable		
Limite d'explosivité, supérieure	non applicable		
Pression de vapeur	non applicable		
Densité de vapeur	non applicable		
Densité	env. 2,2 g/cm3		(20 °C)
Hydrosolubilité	> 1 mg/l		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non applicable		
Auto-inflammabilité	non applicable		
Décomposition thermique	> 2000 °C		
Viscosité, dynamique	non applicable		
	solide		
Explosibilité	N'est pas attendu en raison de la structure		
Propriétés comburantes	N'est pas attendu en raison de la structure		

9.2. Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**AEROSIL® 200**

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	5 / 9		



Température d'inflammabilité	non applicable
énergie d'ignition minimum	non applicable
Densité apparente	env. 50 g / l
Méthode:	DIN / ISO 787/11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e) connu(e)
Stable dans des conditions normales.
Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 Rat: > 3300 mg/kg
	Appréciation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë Aucune mortalité survenue.
Toxicité aiguë par inhalation	DL50 Rat: > 5000 mg/kg
	Méthode: OCDE Ligne directrice 401 produit similaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	CL0 Rat: 0,139 mg/l / 4 h
	Méthode: analogue à la méthode OECD (concentration maximale que l'on peut atteindre expérimentalement) Aucune mortalité survenue. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation de la peau	DL50 Lapin: > 5000 mg/kg
	produit similaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation de la peau	Lapin pas irritant
	Méthode: analogue à la méthode OECD Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**AEROSIL® 200**

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	6 / 9		



	pas remplis.
Irritation oculaire	Lapin pas irritant Méthode: analogue à la méthode OECD Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	non-connu(e)
Appréciation STOT-Exposition unique	Pas d'indications de propriétés critiques
Appréciation STOT-Exposition répétée	Pas d'indications de propriétés critiques
Risque de toxicité par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration
Appréciation mutagénité	aucune indication quant à un effet mutagène
Cancérogénicité	Aucune indication quant à un effet cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
Expérience chez l'homme	La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.
Information supplémentaire	Si le stock de données disponible est mis à la base, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

Toxicité pour les poissons	CL50 (Brachydanio rerio): > 10000 mg/l / 96 h Méthode: OCDE 203 L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.
----------------------------	--

Toxicité envers les invertébrés aquatiques	CE50 Daphnia magna: > 1000 mg/l / 24 h Méthode: OCDE 202 L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.
--	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Non attendu.
-----------------	--------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.
----------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

AEROSIL® 200

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	7 / 9		



12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Un jugement d'expert a révélé que, d'après le niveau actuel des connaissances, aucune classification n'est nécessaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Peut être déposé avec les ordures ménagères, après entente avec la société responsable de l'élimination et les autorités compétentes, en observant les prescriptions techniques applicables.

Emballages non nettoyés

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.
Autres pays: observer les règlements nationaux.

Code d'élimination de déchet

Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation.
Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

- | | |
|--|-----|
| 14.1. Numéro ONU: | -- |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: | -- |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | -- |
| 14.4. Groupe d'emballage: | -- |
| 14.5. Dangers pour l'environnement: | -- |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Réglementation sur les risques d'accident majeur	Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. listage: non applicable
--	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.
------------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**AEROSIL® 200**

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	8 / 9		

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Autres informations**

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Légende

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
ASTM	Société américaine de contrôle de matériaux
ATP	Adaptation au progrès technique
BCF	Coefficient de bioconcentration
BetrSichV	Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
c.c.	réceptif fermé
CAS	Société d'attribution de numéros CAS
CESIO	Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
ChemG	Loi sur les produits chimiques (Allemagne)
CMR	cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DIN	Institut allemand de normalisation, association enregistrée
DMEL	Niveau effet minimal dérivé
DNEL	Niveau effet zéro dérivé
EINECS	Inventaire européen sur les produits chimiques
EC50	concentration moyenne effective
GefStoffV	Décret sur les substances dangereuses
GGVSEB	Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale
GGVSee	Décret sur les matières dangereuses mer
GLP	Bonne pratique de laboratoire
GMO	Organisme modifié par voie génétique
IATA	Association internationale de transport par avion
ICAO	Organisation internationale d'aviation civile
IMDG	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
ISO	Organisation internationale de normalisation
LOAEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
LOEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
NOAEL	Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.
NOEC	Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL	Dose sans effet pouvant être observé
o. c.	réceptif ouvert
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEL	Valeurs limites d'air au poste de travail
PBT	Persistant, bio-accumulatif, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**AEROSIL® 200**

Version:	1.90 / REG_EU	N° du matériau	
Date de révision:	10.04.2018	spécification	132138
Date de création:	27.11.2002	VA-Nr	
remplace la version:	1.89		
Page:	9 / 9		



PEC	Concentration dans l'environnement annoncée
PNEC	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
REACH	Enregistrement REACH
RID	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
STOT	Toxicité spécifique pour les organes cibles
SVHC	Substances liées à des craintes particulières
TA	Instruction technique
TPR	Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI	Association enregistrée de l'industrie chimique
vPvB	très persistant, très bio-accumulable
VOC	substances organiques volatiles
VwVwS	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
WGK	Classe de contamination de l'eau
WHO	Organisation mondiale de la santé